



## FACTURE ECHEANCIER

COLLIN ANTHONY

28 rue troyon  
92130 SEVRES

à Saint-Etienne, le 03/04/2019

Matériel :

Fournisseur : VELOMOTION

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C14277 | PANGEE-07646

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/05/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

CREDIT AGRICOLE ISSY LES MOULINEAUX MAIRIE - IBAN : FR7618206004706504447703897

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 03/04/2019 au 30/04/2019 de 59,34€HT (soit 71,21€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/05/2019	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/05/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/06/2019	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/06/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/07/2019	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/07/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/08/2019	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/08/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/09/2019	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/09/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/10/2019	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/10/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/11/2019	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/11/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/12/2019	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/12/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/01/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/01/2021	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/02/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/02/2021	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/03/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/03/2021	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €
05/04/2020	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €	05/04/2021	63,58 €	12,71 €	0,00 €	76,29 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.